

INFO

RAPIDE



Rungis, le 27 février 2025

Relevé de décision de la CPPNI Frais de Déplacement du Transport Routier de Personnes, suivi d'une CPPNI TRV le mercredi 26 février 2025 :

3 points à l'ordre du jour :

- Revalorisation des indemnités du protocole de 1974 du pilier « TRP »
- Mise en place des groupes de travail du TRV
- Questions diverses

1. Revalorisation des indemnités du protocole de 1974 du pilier « TRP »

La délégation de la CFDT a demandé une revalorisation de 2,2% en cohérence avec les demandes formulées lors des NAO du TRV.

Les organisations patronales du TRV et du TRS se sont présentées à cette réunion sans mandat.

La délégation de la CFDT, indignée, a décidé de quitter cette réunion.

La prochaine CPPNI TRP aura lieu le 20 mars 2025.

2. Mise en place des groupes de travail TRV

Lors des dernières NAO TRV, un engagement a été pris pour la création de deux groupes de travail. Le premier, portant sur la rémunération minimale en fonction de l'amplitude, des coupures et sur le Temps de Travail Effectif (T.T.E), débutera le 15 avril 2025.

Le second groupe de travail concernant la revalorisation de la prime de départ en retraite n'aura pas lieu et sera négocié lors des prochaines CPPNI.

3. Questions diverses

Lors de la prochaine CPPNI, le comité de suivi relatif à l'accord de transférabilité sera consulté pour identifier les problématiques.

PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Charles **MORIT**
06 11 66 65 48

